



Paris, le 3 mai 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les établissements thermaux sont autorisés à rouvrir dès le 19 mai

A la suite d'un arbitrage du Premier Ministre et du Président de la République ce jour, le ministère de l'Économie et des Finances nous informe que les 113 établissements thermaux, fermés depuis le 25 octobre dernier, sont autorisés à rouvrir à compter du **mercredi 19 mai avec une jauge de 50% de curistes.**

Selon Thierry Dubois, Président du CNETh, syndicat professionnel des établissements thermaux : *"La profession se réjouit de la réouverture des établissements thermaux après une fermeture de 6 mois. Il était temps que les thermes renouent avec leur rôle d'acteurs de la santé publique, et aussi de permettre aux curistes de ne pas davantage différer le traitement de leurs maladies chroniques ».*

Créé en 2002 à la suite de la fusion des syndicats professionnels, le C.N.E.Th (Conseil National des Établissements Thermaux) regroupe la totalité des établissements thermaux français. Sa vocation est de travailler, en concertation avec les pouvoirs publics, à l'amélioration et à une meilleure reconnaissance de la médecine thermale. Ses missions reposent sur la défense des intérêts des établissements thermaux auprès des différentes instances de l'État et de l'Assurance Maladie, sur la diffusion d'une information pédagogique pour faire connaître les atouts de cette médecine, tant auprès du grand public que de la communauté médicale, et également sur la mise en oeuvre d'études pour évaluer scientifiquement le Service Médical Rendu (SMR) des cures.

Contact presse

Service Compris

Bertrand de Tilleul - bdetilleul@service-compris.com - +33 (0)6 10 34 60 46